

## LA SÉCURITÉ INCENDIE



Consignes d'évacuation :

Localisation des points de rassemblement :

Moyens de secours incendie, la liste des personnels formés est :

affichée en salle des personnels

## LA CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS

Consignes

En cas de risque majeur naturel ou technologique, lieux de déclenchement :

En cas d'attentat ou d'intrusion, lieux de déclenchement :

En cas d'alerte à la bombe, consignes :

## LES ACTEURS RESSOURCES AUX NIVEAUX DEPARTEMENTAL ET ACADEMIQUE

Le réseau des acteurs de santé et sécurité au travail

### Inspectrice santé sécurité au travail

Contrôle les conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et propose toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

[isst@ac-poitiers.fr](mailto:isst@ac-poitiers.fr)

### Médecin de prévention

Anime et coordonne l'équipe du service de médecine de prévention, exerce une surveillance médicale à l'égard des agents, est seul habilité à proposer des aménagements de poste de travail.

[sam@ac-poitiers.fr](mailto:sam@ac-poitiers.fr)

### Conseiller de prévention académique

Assiste et conseille le recteur de l'académie dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et dans la mise en oeuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

[conseiller-prevention@ac-poitiers.fr](mailto:conseiller-prevention@ac-poitiers.fr)

### Conseiller de prévention départemental

Assiste et conseille l'IA-DASEN dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et dans la mise en oeuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

### Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

Cette instance de dialogue social contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

## AUTRES PERSONNES OU SERVICES RESSOURCES

Référente handicap académique : [handicap-personnels@ac-poitiers.fr](mailto:handicap-personnels@ac-poitiers.fr)

Service social en faveur des personnels :

Réseaux PAS (Prévention, Aide, Suivi) MGEN, dispositif d'écoute et de soutien psychologiques : **0 805 500 005** (service et appels gratuits).

Cellule d'écoute académique pour lutter contre les violences et discriminations au travail : [stopdiscr@ac-poitiers.fr](mailto:stopdiscr@ac-poitiers.fr) ou formulaire anonyme accessible via l'intranet académique.

  
**ACADÉMIE DE POITIERS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LIVRET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

en École



## LES ACTEURS ET INSTANCES RESSOURCES « SANTÉ ET SÉCURITÉ » DE L'ÉTABLISSEMENT.

### L'inspecteur de l'éducation nationale :

- agit sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).
- accompagne les écoles de sa circonscription dans l'application de la réglementation en santé sécurité au travail.

### Le directeur de l'école :

- veille au respect de la réglementation.
- responsable de la mise en œuvre de la sécurité des personnes et des biens dans les domaines notamment de la sécurité incendie et des risques majeurs et attentat intrusion.

### L'assistant prévention de circonscription :

- assiste et conseille le directeur dans la démarche d'évaluation des risques et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

### Le conseil d'école :

- donne son avis sur les questions intéressant les conditions d'hygiène et de sécurité dans l'école.

## L'ORGANISATION DES SECOURS

Le protocole d'urgence avec la liste des personnels formés aux premiers secours est placé :



## LE MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS

Trousses de secours / armoires à pharmacie sont placées :



Dispositifs spécifiques (rince œil, douche) sont placés :



Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sont placés :



## LES PRINCIPAUX REGISTRES RÉGLEMENTAIRES

### Le Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) :

il permet à tout agent (ou usager) d'inscrire toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Une version dématérialisée est accessible en ligne sur toutes les pages de l'intranet dans le bandeau.

[www.intranet.ac-poitiers.fr](http://www.intranet.ac-poitiers.fr)

### Le Registre Spécial de Signalement d'un Danger Grave et Imminent (RSSDGI) :

il permet de recueillir de façon formalisée le signalement d'un danger grave et imminent (constat direct ou indirect) par l'intermédiaire d'un représentant du personnel de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) compétente. Ce registre est tenu par le chef d'établissement.

### Le Registre Public d'Accessibilité (RPA) :

registre d'information sur le niveau d'accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap. Il est placé :

### Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

il permet de faire un inventaire de l'ensemble des risques qui existent ou peuvent subvenir dans son établissement en matière de santé et de sécurité des agents. Il permet de proposer des mesures de prévention / protection afin de supprimer les risques ou d'en atténuer les conséquences. Il est placé :

